

Procédures d'inscription:

Pour les demandes d'entrée en 3S au niveau collège:

- Prendre contact avec l'entraîneur responsable collège, Christophe Colombel (colombel.christophe@gmail.com).
- Participer aux journées de détection si vous ne faites pas partie du club.
- Une fois l'assentiment des entraîneurs obtenu, contacter directement le collège Jeanne d'Arc pour procéder à une inscription dans l'établissement (attention: le collège reste souverain au niveau scolaire. Un bon dossier sportif ne suffit pas. Il faut également un bon dossier scolaire. L'établissement peut refuser une candidature si le niveau scolaire n'est pas suffisant et ce, malgré un bon niveau sportif).

Pour les demandes d'entrée en 3S au niveau lycée:

- Prendre contact avec l'entraîneur responsable lycée, Thibaut Creuze, avant le conseil de classe du 2ème trimestre (vœux provisoires) (th.creuze@gmail.com).
- Se rendre, si possible, à la journée Portes Ouvertes du lycée le **samedi 2 mars 2019 de 8h30 à 12h00** et indiquer son intérêt pour cette section aux professeurs présents (laissez vos nom et prénom).
- Participer aux journées de détection si vous ne faites pas partie du club.
- Une fois l'assentiment des entraîneurs obtenu, vous devez demander auprès de votre collège d'origine le dossier de candidature aux classes de Sections Sportives Scolaires du lycée Albert Schweitzer de Mulhouse (voir avec votre le professeur principal).
- Faire remplir le dossier comme demandé et le rendre à votre établissement d'origine qui fera suivre le dossier au lycée en interne (procédure et date indiquées sur le dossier).
- Vous serez convoqué à un entretien en avril-mai au lycée pour exposer votre motivation et votre double projet sportif et scolaire.
- La décision finale est prise par le lycée. (Un bon dossier sportif ne suffit pas. Il faut également un bon dossier scolaire. L'établissement peut refuser une candidature si le niveau scolaire n'est pas suffisant et ce, malgré un bon niveau sportif).

Une fois votre admission dans l'établissement confirmée, vous recevrez un dossier de l'ADHM à remplir vous engageant pour l'année. Si la scolarité se déroule normalement avec passage à l'année supérieure en fin d'année scolaire et si tout s'est également bien passé du côté sportif, l'inscription en 3S est reconduite tacitement l'année suivante.

Si vous devez être logé à l'année au CSRA, vous devez faire les démarches de prise de contact et d'inscription directement auprès de celui-ci. Le nombre de places est limité: il vaut mieux signaler son intention de s'inscrire, quitte à se désister ensuite plutôt que de risquer de ne pas avoir de place pour la rentrée prochaine. Le règlement de cette prestation se fera auprès de l'ADHM (sauf extras à régler directement auprès du CSRA) chaque mois en même temps que le règlement de la cotisation 3S.

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse suivante:

sectionsportive@scorpions-mineurs.fr